

Le parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate



Nous avons REUSSI !

L'association U Falcone s'est fortement investie dans ce processus en participant aux nombreuses réunions de concertation et en présentant clairement les réalités de la chasse sous-marine aux gestionnaires chargés de la mise en place du parc. Elle a montré son sérieux en étant force de proposition à chaque étape de la mise en place du parc par décret.

Cette implication des fondateurs d'U Falcone et de quelques bénévoles a ainsi permis que les préoccupations des chasseurs sous-marins soient prises en compte depuis le début du processus.

La création du 8ème parc marin a quelque chose d'exceptionnel pour le monde de la chasse sous marine... Nous sommes fier de vous annoncer que pour la première fois la chasse sous marine sera enfin représentée et acteur de son avenir dans ce parc marin !

C'est officiel depuis le 12 décembre 2016, L'association U Falcone a obtenu une place de titulaire représentant la FCSMP au conseil de gestion du parc marin du cap Corse et de l'Agriate.

Le soutien de la FCSMP et la collaboration de la FNPSA aboutissent donc à l'octroi d'une place au conseil de gestion permanent du parc. Dans l'optique de représenter au mieux le monde de la chasse sous marine et de l'intérêt des chasseurs sous marin, Jean-François De Marco (U falcone) a été désigné titulaire et Alain Vergne (FNPSA) suppléant. Ils ont désormais la charge de nous représenter, de défendre toutes les propositions engagées, de veiller à la défense de nos droits et, surtout, de participer de façon active et militante à la constitution d'un espace cohérent pour tous, préservé pour le futur.

Inutile de préciser que la présence de chasseurs sous-marins dans le conseil de gestion d'un parc marin est un événement exceptionnel, voire unique. Cela représente une chance que les chasseurs ne doivent pas laisser passer !

Dans les prochain mois, l'installation du conseil de gestion et de ses bureaux vont être des étapes passionnantes et cruciales pour notre activité.

Nous avons encore et toujours besoin de votre soutien pour légitimer notre statut. L'année 2017, ne se fera pas sans vous ; c'est pourquoi nous comptons massivement sur le renouvellement de votre soutien :

- pour donner du pouvoir à notre représentant.
- pour participer à des actions qui prouvent notre cohésion et notre détermination.
- pour participer à l'élaboration des argumentaires, apporter votre expérience à nos travaux de mises en place de politiques réalistes et justes.
- pour nous aider à assumer les responsabilités qui sont désormais les nôtres au sein du conseil de gestion.
- pour constituer une trésorerie minimale qui permette à l'association de poursuivre son travail de sensibilisation sur les réalités de la chasse sous-marine.
- pour voir plus grand !

Vous trouverez en pièce jointe le bordereau d'adhésion pour l'adhésion ou le renouvellement de votre soutien.

Reprenons ce dossier...

- **Le parc marin du cap Corse et de l'Agriates,**

Annoncé depuis plusieurs années, le parc voit le jour. Il s'agit de la plus vaste zone protégée française (6.830 km²) autour de cap Corse jusqu'à la Balagne. L'association U Falcone représentant les pratiquants de la chasse sous marine s'est investi depuis mai 2015 pour suivre et participer à la naissance du Parc Marin notamment dans la phase de concertation avec l'ensemble des acteurs de la mer pour contribuer au dimensionnement du projet : périmètre, orientations de gestion et composition du conseil de gestion.

- **Son objectif :**

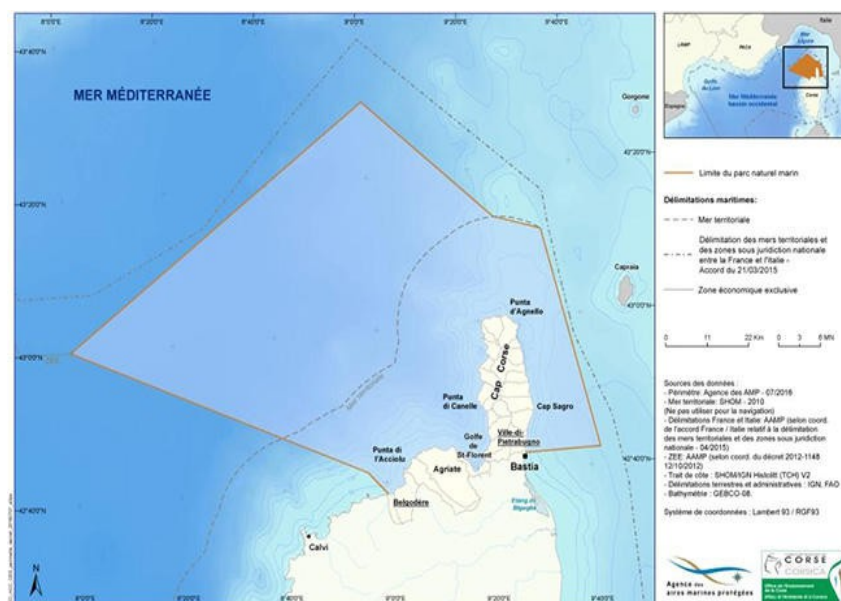
Un parc naturel marin vise à la fois le bon état des écosystèmes, des espèces et habitats patrimoniaux ou ordinaires, le bon état des eaux marines, mais aussi l'exploitation durable des activités, les valeurs ajoutées (sociale, économique, scientifique, éducative) ou encore le maintien du patrimoine maritime culturel.

L'agence des aires marines protégées définit un parc marin tel que : *«un parc naturel marin se singularise par sa gouvernance originale qui associe tous les acteurs de la mer concernés. Chaque parc possède ses propres orientations de gestion traduisant ses enjeux locaux, mais tous poursuivent trois objectifs : la connaissance du milieu marin, sa protection et le développement durable des activités. Les parcs naturels marins ont été spécialement conçus pour d'assez vastes espaces maritimes dans lesquels coexistent des patrimoines naturel et culturel remarquables, des écosystèmes de qualité et des activités maritimes multiples.»*

- **Les composantes d'un parc :**

Après enquête publique (qui a eu lieu entre le 18 février et le 12 avril 2016), le décret ministériel du 6 juillet 2016 de création du ministère du Développement durable fixe les trois composantes indissociables de chaque parc :

○ Le périmètre :



6830 km² d'espace maritime, 225 Km de côtes et 27 communes littorales.

○ Les orientations de gestion

- **Améliorer la connaissance des espaces littoraux** et marins autour du cap Corse et de l'Agriate dans leurs composantes naturelles et culturelles, par l'inventaire, le recueil et l'approfondissement des connaissances scientifiques, des savoirs locaux et de la recherche participative.
 - **Sensibiliser, responsabiliser et accompagner les différents publics** pour que leurs pratiques répondent aux enjeux de développement durable et de préservation de la biodiversité marine.
 - **Préserver, voire restaurer, l'intégrité des écosystèmes marins et littoraux**, notamment celle des habitats et espèces rares ou emblématiques du parc.
 - Contribuer à la caractérisation, l'évaluation et **l'amélioration de la qualité des eaux**, indispensables au bon fonctionnement et au bon état des écosystèmes marins du cap Corse et de l'Agriate.
 - **Créer et entretenir une dynamique pour que les activités professionnelles et de loisirs** fassent du parc un modèle exemplaire de développement durable et équitable, ouvert à l'innovation.
 - Se réappropriier la culture maritime locale et **transmettre la passion de la mer** : espace d'évasion, de liberté mais aussi de devoir.
- ## ○ La composition du conseil de gestion.
- Le conseil de gestion du parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate compte 49 membres et celui-ci est composé de représentants des collectivités locales, des services de l'Etat, des professionnels de la mer, des usagers de loisirs et des associations culturelles et de protection de l'environnement. **Le conseil de gestion est l'organe de gouvernance du parc.** De façon collégiale, le conseil de gestion élabore le plan de gestion, décide des actions à mener, prend les décisions que met en œuvre l'équipe technique du Parc.

